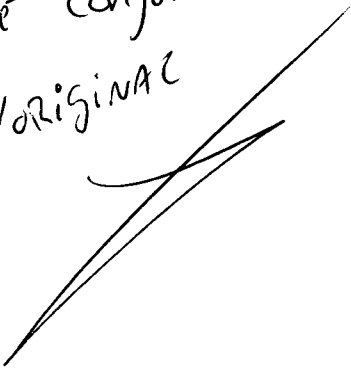


Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - B2024/006256 - 2015 B 00697 - 811 267
715 - A S B

LIASSE FISCALE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



2024

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SIRET 8 1 1 2 6 7 7 1 5 0 0 0 1 9 M61 :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
69R RIF JOSEPH HIRBERT RDM I.F.S. 97412 RRAS PANON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Nettoyage courant des bâtiments	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 % 15 112				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Nom et adresse du conseil :					
Tél :					
Tél :					
OGA/OMGA					
Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant :					
Date :					
Lieu :					
Qualité et nom du signataire :					
Signature :					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visueur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire :					

2024

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

*Formulaire obligatoire
l'article 223 du Code général des impôts)*

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2024

Cocher la case si néant ☐

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres			
		a				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽³¹⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽³²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



Nº 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Un exemplaire destiné à l'administration

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise		ASB		Néant ☐															
Adresse de l'entreprise		69B RUE JOSEPH HUBERT RDM LES		97412 BRAS PANON															
SIRET <table border="1"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>7</td><td>7</td><td>1</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td> </tr> </table>						8	1	1	2	6	7	7	1	5	0	0	0	1	9
8	1	1	2	6	7	7	1	5	0	0	0	1	9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>		1	2												
1	2																		
				Exercice N clos le															
				3 1 1 2 1 2 3															
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net											
				1		2		3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilitisations corporelles *		028	62 128	030		62 128												
	Immobilitisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	62 128	048		62 128												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	906	070		906												
		Autres * (3)	072	31 901	074		31 901												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	131 648	086		131 648												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096	164 455	098		164 455													
Total général (I + II)			110	226 583	112		226 583												
PASSIF							Exercice N NET												
							1												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	84 294											
	Écarts de réévaluation						124												
	Réserve légale						126												
	Réserves réglementées *						130												
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132												
	Report à nouveau						134	32 516											
	Résultat de l'exercice						136	15 112											
	Subventions d'investissement						137												
	Provisions réglementées						140												
	Total I						142	131 923											
Provisions pour risques et charges						Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	7 923											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	81 795											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)						169	1 079											
	Comptes courants d'associés						173												
Autres dettes						175	3 863												
Produits constatés d'avance						174													
Total III						176	94 661												
Total général (I + II + III)						180	226 583												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 882											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL ASB		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218	132 728	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	(2 557)	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	130 171
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						234	39 193
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236		
	Variation de stocks (marchandises) *					238	691	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					242	55 636	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : 469... - Immobilier :)					244	934	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		602	250	17 848	
	Rémunérations du personnel *					252	756	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					254		
	Dotations aux amortissements *					256		
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39-1-2°, al.3 du CGI					258		
	Dotations aux provisions					260		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	115 059
	Total des charges d'exploitation (II)						270	15 112
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						280		
Produits financiers (III)						288		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {						300		
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	15 112	
B - RÉSULTAT FISCAL						312	15 112	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des opcs-cis d'assonies	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)					647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)					648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	15 112	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	15 112	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL ASB** Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	11 800
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	44 845
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	5 484
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	62 128

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				Régularisations	590	583	595	
TOTAL					596	585	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

FDP Informatique 2024

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ASB				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		638	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		668	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715	2					
Constructions	720		725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5					
Matériel de transport	750		755	6					
Autres immobilisations corporelles	760		765	7					
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ASB		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024		016				
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	SIREN	8	1	1	2	6	7	7	1	5	
Dénomination de l'entreprise	ASB																		
Adresse (voie)	69B RUE JOSEPH HUBERT RDM LES																		
Code postal	9 7 4 1 2					Ville BRAS PANON													
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										902			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										904			

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions							
Adresse	N°					Voie													
Code postal						Commune					Pays								

Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions							
Adresse	N°					Voie													
Code postal						Commune					Pays								

Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions							
Adresse	N°					Voie													
Code postal						Commune					Pays								

Forme juridique																			
Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions							
Adresse	N°					Voie													
Code postal						Commune					Pays								

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)						Nom patronymique						Prénom(s)							
Nom marital						% de détention						Nb de parts ou actions							
Naissance :	Date					N° Département			Commune				Pays						
Adresse :	N°					Voie													
Code postal						Commune					Pays								

Tire (2)						Nom patronymique						Prénom(s)							
Nom marital						% de détention						Nb de parts ou actions							
Naissance :	Date					N° Département			Commune				Pays						
Adresse :	N°					Voie													
Code postal						Commune					Pays								

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 33 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 1 1 2 6 7 7 1 5

Dénomination de l'entreprise ASB

Adresse (voie) 69B RUE JOSEPH HUBERT RDM LES

Code postal 9 7 4 1 2

Ville BRAS PANON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

EURL ASB

Siège social : 69 B, RUE JOSEPH HUBERT
97412 BRAS PANON

SIRET : 811 267 715 000 19

Certifier conforme
A l'original

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU **08/07/2024**

Le HUIT Juillet 2024 à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de leur gérant. L'assemblée générale est présidée par Mr ALAMELE Jean Paul, en qualité de gérant associé unique.

Sont présents:

Mr ALAMELE Jean Paul

Propriétaire de la totalité des parts pleines propriétés

Monsieur le gérant constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Etude, rapport de gestion de la gérance,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

Monsieur le gérant précise que les comptes ont été établis conformément aux lois et dispositions en vigueur.

L'assemblée procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023, et arrête définitivement le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

1 ère résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance et des documents comptables, déclare approuver le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus à la gérance.

Les résultats se soldent par un bénéfice comptable de 15 112 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 éme résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat 31/12/23	15 112.00 €
- RAN	32 517.00 €

- Total RAN	47 629.00 €
-------------------	-------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les résolutions étant votées et à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H

Le gérant

Mr ALAMELE Jean Paul

